



NOTE TRANSVERSALE DE SYNTHÈSE ET DE RECOMMANDATIONS

I. Contexte et objectifs du Congrès

Le Congrès sur la résilience de la Wallonie avait pour objectif d'établir un diagnostic des vulnérabilités de la Wallonie face aux risques environnementaux ; d'élaborer une vision d'une Wallonie résiliente et d'**aboutir à des recommandations en termes d'outils de gouvernance et de monitoring** pour mieux anticiper et gérer ces risques.

Les travaux relatifs au Congrès se sont déroulés du 23 septembre, date de la soirée de lancement officiel de la dynamique, jusqu'au 2 décembre lors de la soirée de Congrès (événement enregistré et diffusé en ligne en raison du contexte sanitaire).

La présente note établit les recommandations issues de ce processus.

Le diagnostic des risques environnementaux fera l'objet d'un rapport distinct, disponible en janvier 2022.

II. Méthode d'élaboration des recommandations

Suite à la soirée de lancement du 23 septembre, cinq groupes de travail préparatoires (appelés modules) ont été mis en place pour élaborer des propositions de recommandations relatives à une meilleure gestion des risques en Wallonie, dans une dynamique participative.

Ces **cinq groupes de travail** se sont organisés selon les différentes étapes de la gestion du risque :

- *Anticiper les risques : le rôle de la prospective*
- *Observer les impacts : le rôle des observatoires*
- *Gérer et s'adapter aux risques : mettre en place des stratégies d'adaptation aux risques*
- *Décider en temps d'incertitude et de crise*
- *Réparer les dommages*

Chaque module a fait l'objet de trois réunions de travail entre fin septembre et fin novembre 2021, préparées et animées par une attachée de la direction du Développement durable du Service public de Wallonie et un.e doctorant.e sélectionné.e via un appel à candidatures. Toutes les réunions se sont déroulées en distanciel en raison du contexte sanitaire.

Dans le but de favoriser des échanges enrichissants et des points de vue variés, la composition des groupes de travail était volontairement éclectique associant à la fois des représentants des secteurs publics (des niveaux local et régional), privés, associatifs et académiques.

Chaque groupe de travail avait mis au point une méthodologie spécifique en vue d'aboutir à la définition d'enjeux et de recommandations relatives à ces enjeux. La préparation des réunions a donné lieu à plusieurs échanges entre coordinateur.rice.s des modules et avec les co-présidents du Congrès, afin de garantir une certaine cohérence de la démarche.

Les groupes de travail ont abouti à la rédaction de **cinq notes de synthèse et de recommandations**.

En préparation de la soirée du 2 décembre, les notes de chaque module ont été soumises à la lecture d'un.e ou deux discutant.e.s académiques, dans l'objectif de susciter la discussion et d'enrichir les propositions de recommandations. Le contenu de ces échanges a ensuite été intégré dans les cinq notes.

Ces dernières, reprenant la composition de chaque groupe de travail, les méthodologies adoptées et recommandations détaillées, sont disponibles en annexe.

III. Recommandations

Les recommandations issues de l'ensemble du processus sont présentées en deux parties.

D'une part, un premier tableau reprend les **recommandations dites « transversales »** qui se retrouvent dans plusieurs modules de travail et qui démontrent d'une certaine convergence dans les propositions formulées par les groupes de travail et les discutant.e.s externes. Elles témoignent de l'indispensable articulation qui s'est établie entre les cinq modules de travail.

D'autre part, un second tableau reprend des **recommandations plus spécifiques** aux cinq thématiques des modules.

La présentation des recommandations se veut résolument synthétique, en reliant chacune d'entre elles aux enjeux auxquels elles répondent, aux publics-cibles auxquels elles s'adressent et aux acteurs qui devraient être impliqués dans leur mise en œuvre. Les détails de chaque proposition sont disponibles dans les notes de synthèse par module.

III. 1. Recommandations transversales

Enjeux	Recommandations	Modules concernés	Public-cible	Acteurs pour la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Préalable 1 : Réduire les risques en les prévenant en amont, en tant que préalable à la gestion des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • La construction de la résilience de la Wallonie nécessite d'importants changements sociétaux (aux niveaux décisionnel, économique, culturel, éducationnel, ...) visant à réduire les risques environnementaux : atténuation des changements climatiques, réduction de la consommation de ressources via un système économique et un mode de vie plus sobres s'inscrivant dans le respect des limites planétaires, réduction des inégalités sociales qui sont à la base de nombreuses vulnérabilités. • En matière juridique, il est imaginé, dans une perspective de protection de l'environnement et de dissuasion d'atteintes à celui-ci : <ul style="list-style-type: none"> - d'accorder la personnalité juridique à la nature pour que ses droits soient reconnus et protégés ; - de reconnaître l'existence d'un préjudice écologique (Code civil) ; - de reconnaître le crime d'écocide (droit national belge et international) ; - de réviser la transposition de la directive européenne sur la responsabilité environnementale afin d'améliorer la dimension transfrontalière de celle-ci et empêcher la survenance des dommages qui vont au-delà du territoire belge. 	1, 2, 3, 4, 5	Tous	Acteurs publics locaux, régionaux, fédéraux (et internationaux), secteur privé, société civile
<ul style="list-style-type: none"> • Préalable 2 : Changer le paradigme de gestion des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir la culture du risque en prenant acte des incertitudes pour une culture plus globale de la « vulnérabilité » qui permet une posture à la fois volontaire et d'humilité. • Favoriser un partage des savoirs entre différentes disciplines et appuyer une approche et des compétences multidisciplinaires pour la gestion des risques. 	1, 2, 3, 4, 5	Tous	Acteurs publics locaux, régionaux et fédéraux, secteur privé, société civile, acteurs de la recherche
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu 1 : Renforcer le rôle de la société civile dans la gestion des risques, dans une perspective de regain 	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager et renforcer l'implication des citoyens dans l'élaboration de politiques d'adaptation aux risques environnementaux, en particulier au niveau local, en partant de leurs préoccupations, en les impliquant dans les processus 	1, 2, 3, 4, 5	Société civile	Pouvoirs publics locaux et régionaux, observatoires

<p>démocratique, d'une meilleure prise en compte des réalités de terrain, et de créativité</p>	<p>d'observation et de prise de décision et en tenant compte de leurs contraintes spécifiques pour prendre part à de tels processus participatifs. Ces derniers doivent être les plus inclusifs possible, en donnant la parole à différents profils de participants, en particulier aux personnes marginalisées, et permettre une implication effective.</p> <p><i>Ex de processus : panels citoyens, commissions consultatives au Parlement, forums ouverts, ...</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des Conseils consultatifs locaux (communaux ou régionaux), financés par des fonds publics et composés de non-professionnels de la gestion des risques rémunérés. • Mettre en place des lieux de dialogue et d'action dédiés à la résilience au niveau local tels que des « maisons de la résilience » pour valoriser les connaissances, les expériences et la « mémoire » locales. • Soutenir (y compris financièrement), reconnaître et légitimer les collectifs citoyens qui s'inscrivent dans ce type de démarche. 			
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu 2 : Améliorer la diffusion, la valorisation, la mobilisation des connaissances existantes (en ce compris les connaissances et expériences de terrain) sur les risques environnementaux, leurs impacts et leur gestion à tous les niveaux ; créer une « mémoire des risques » 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un guichet unique/une plateforme centralisant toutes les études et données disponibles (mises à jour régulièrement) en matière de risques environnementaux, ainsi que les actions existantes en matière de gestion des risques, accessibles aux différents types d'acteurs (publics, privés, citoyens), leur stockage et leur archivage (numérique) (open data). • Développer en parallèle un guide d'utilisation de ce guichet/cette plateforme. • Instaurer un dialogue entre les auteurs d'études et les utilisateurs (au niveau des administrations et du monde politique) pour une meilleure utilisation. • Développer la recherche participative et les sciences citoyennes en matière de connaissances et gestion des risques environnementaux et renforcer les liens avec les citoyens (notamment au niveau des observatoires), porteurs d'une capacité à collecter de la connaissance dite "située" ou "expérientielle". • Intensifier la culture des retours d'expérience au sein de nouveaux espaces sociaux où l'on pourrait faire dialoguer plus étroitement les acteurs qui sont chargés de l'élaboration des politiques publiques et les agents qui sont responsables de leur application pratique. 	<p>1, 2, 3, 4, 5</p>	<p>Tous</p>	<p><i>Acteurs publics locaux et régionaux, observatoires, acteurs de la recherche, société civile</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu 3 : Etendre la culture du risque au plus grand nombre et élargir la prise de décision en temps de crise à des acteurs au-delà du Gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un suivi régulier des actions d'adaptation. • Créer une série d'espaces institutionnels : <ul style="list-style-type: none"> ○ un organe social d'échanges, également appelé « forum hybride » ; ○ un « Institut d'évaluation des choix scientifiques, technologiques et culturels ». • Assurer une communication continue et à large échelle – adaptée à tous les publics (fond et forme), visuelle et si possible non anxiogène - sur les risques environnementaux, les phases de gestion du risque et les moyens d'y faire face. • Augmenter les ressources humaines et matérielles dédiées à la prise en charge des communications sur les réseaux sociaux. • Mettre en place des formations, adressées à différents publics et y compris dans le cursus scolaire, sur les grands enjeux environnementaux (changement climatique, déclin de la biodiversité, pollutions, épuisement des ressources et sur leurs conséquences potentielles). • Mettre en place des formations, adressées à différents publics et y compris dans le cursus scolaire, pour augmenter la capacité d'action en cas de crise/catastrophe (notamment actions de première ligne). • Développer des langages et codes d'alerte partagés et compris de la même façon par les acteurs à différents échelons du territoire. • Organiser des évènements récurrents et décentralisés sur le sujet tels qu'une « Journée de la résilience ». 	<p>1, 2, 3, 4, 5</p>	<p>Tous</p>	<p><i>Acteurs publics locaux, régionaux et communautaires, secteur privé (ex : assurance), acteurs de la recherche, société civile</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu 4 : Anticiper pour se préparer aux risques et à l'imprévu et améliorer la prise de décision 	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une cartographie évolutive des secteurs, des territoires et des populations vulnérables aux risques environnementaux, sur base de prédictions et prévisions d'experts thématiques, de l'analyse de big data (notamment pour faire une veille et actualiser la probabilité d'apparition de nouveaux risques sur le territoire) mais aussi d'une enquête ethnographique (cf enjeu 13). • Sensibiliser la population et les élu.es (au niveau régional et local) sur l'importance et les enjeux des démarches anticipatrices, leurs hypothèses, leurs limites et leurs intérêts. Organiser des cycles de formations, animés par des expert.es de l'anticipation, réunissant différents secteurs et permettant une 	<p>1, 3, 4</p>	<p>Tous</p>	<p><i>Acteurs publics locaux et régionaux, acteurs de la recherche, observatoires, experts de l'anticipation, société civile</i></p>

	<p>première étape de décloisonnement intersectoriel dans les démarches anticipatrices.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des scénarii prospectifs pour le futur de la Wallonie en considérant les risques du territoire wallon et en partant de la cartographie de vulnérabilité. Organiser ce travail à l'échelle régionale et locale en favorisant un travail collectif pour débattre des scénarii à large échelle, notamment en mettant en place des communautés d'anticipation et en organisant des ateliers de créativité (en s'inspirant éventuellement sur des bonnes pratiques existantes). 			
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu 5 : Viser la simplification administrative dans toutes les phases de la gestion des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un réseau de facilitateurs locaux à la réparation (personnes-relais pour fournir des réponses rapides et centralisées pour les victimes), selon une structure établie à l'échelle régionale et impliquant différents services à plusieurs niveaux de pouvoir, de même que des acteurs privés (tels que le secteur assurantiel). • A chaque niveau de étapes de la gestion des risques, appliquer une simplification administrative et veiller à adopter une posture inclusive vis-à-vis des différents publics <ul style="list-style-type: none"> - Ex : pistes pour améliorer les expertises des assurances (voir la note du module 5) 	4, 5	Citoyens	Acteurs publics locaux et régionaux, secteur assurantiel
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu 6 : Financer la gestion des risques, sachant que le coût de l'inaction est plus élevé que l'investissement dans la gestion des risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser dès à présent des investissements plus conséquents, mieux ciblés et coordonnés, spécifiquement dédiés à l'adaptation aux risques environnementaux, sur l'ensemble du territoire wallon. • Disposer de ressources humaines mobilisables rapidement en cas de catastrophe (personnel polyvalent au niveau local (communal), réseau de professionnels et de volontaires). • Privilégier des financements structurels et pérennes aux acteurs (locaux, associatifs, académiques, ...) plutôt que des appels à projets ponctuels. 	2, 3, 4, 5	Tous	Acteurs publics régionaux et locaux
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu 7 : Assurer une gestion des risques juste et tenant compte des inégalités existantes (sociales, de genre, d'éducation, énergétiques, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser et concevoir, systématiquement et avant leur mise en œuvre, les politiques d'adaptation au prisme de la problématique des inégalités afin que ces politiques n'accroissent pas le fossé entre les plus nantis et les plus fragilisés et que, idéalement, elles le réduisent. • Produire des données contribuant à la prise de décision qui ne renforce pas les inégalités mais les réduise : 	2, 3, 4, 5	Publics vulnérables	Acteurs publics régionaux et locaux, observatoires, acteurs de la recherche

	<ul style="list-style-type: none"> - documenter les inégalités existantes afin de pouvoir orienter les futures politiques d'observatoires. - intégrer la question des inégalités dans la collecte, le traitement et la production d'aide à la décision, en incluant les publics vulnérables dans ces pratiques d'observations. • Prendre en compte les inégalités d'accès à la réparation pour rendre le système plus inclusif. 			
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu 8 : Accompagner les territoires locaux et articuler le rôle des différents acteurs dans la mise en place de stratégies et mesures de gestion des risques environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer à l'échelle régionale des balises pour que les pouvoirs locaux puissent élaborer leurs stratégies de gestion des risques (par exemple en matière d'adaptation) en tenant compte des contextes locaux. • Reconnaître les rôles complémentaires de chaque acteur dans la gestion des risques, en ce compris les collectifs citoyens qui sont porteurs de connaissance et peuvent agir à différents niveaux (cf. recommandations sur la participation citoyenne). 	1, 3, 5		<i>Acteurs publics régionaux</i>

III.2. Recommandations spécifiques

<i>Enjeux</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Modules concernés</i>	<i>Public-cible</i>	<i>Acteurs pour la mise en œuvre</i>
Enjeu 9 : Connaître l'existant en matière d'observatoires et reconnaître l'utilité de ceux-ci et des observations qu'ils produisent	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux des observatoires existants en Wallonie, de leurs diversités, des thématiques qu'ils traitent, de leurs modes de fonctionnement, des besoins et des attentes, et des données existantes à l'échelle du territoire. • Reconnaître et valoriser la plus-value des observatoires : observations sur le temps long, mise en place de partenariats avec une pluralité d'acteurs (scientifiques, politiques, citoyens), capacité de générer et de valoriser des données, rôle de conseil et d'aide à la décision pour faciliter la mise en œuvre d'actions. • Tenir informés les observatoires de l'utilisation qui est faite de leurs données en assurant le respect des conclusions et en les impliquant dans la prise de décision. 	2	<i>Observatoires</i>	<i>Acteurs publics régionaux</i>
Enjeu 10 : Garantir l'autonomie des observatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux observatoires de définir leurs missions et le cadre interne de fonctionnement le plus approprié à leurs enjeux territoriaux, tout en 	2	<i>Observatoires</i>	<i>Acteurs publics régionaux</i>

	<p>conservant leurs capacités d'adaptation et d'évolution. Permettre une indépendance dans les choix scientifiques des protocoles à mettre en œuvre sans faire l'impasse sur la rigueur des observatoires et en assurant une transparence de fonctionnement et d'utilisation des données.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la possibilité aux observatoires de traiter de toutes les thématiques liées aux risques environnementaux (environnement, air, eau, sol, faune & flore, climat, santé...), avec une approche temporelle (évolution continue et situation de crise/d'urgence) et territoriale. • Porter attention aux sources de financement au regard du respect de l'autonomie des observatoires. 			
Enjeu 11 : Renforcer la mise en relation, la communication entre les observatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter chaque observatoire à se doter d'une charte définissant différents principes de gouvernance et de fonctionnement. • Constituer un groupe de travail pour approfondir les pistes possibles assurant la mise en relation des observatoires afin de faciliter la communication et l'articulation entre eux et avec les acteurs politiques à l'échelle de la Wallonie, des autres régions, à l'échelle nationale et européenne. • Utiliser des indicateurs clairement définis, fiables et robustes pour permettre la comparaison et les échanges d'informations entre observatoires. 	2	Tous	<i>Observatoires Pouvoirs publics régionaux, européens, internationaux</i>
Enjeu 12 : Supprimer les obstacles structurels à l'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir prioritairement les plans de secteur dans une optique d'adaptation aux risques environnementaux. Cette nouvelle planification doit aussi redéfinir et recadrer la place de la propriété privée et de la propriété collective au regard des contraintes territoriales d'un monde qui fait et va faire face à de nombreux changements environnementaux et sociétaux. • Se doter d'une réelle politique de logement – en premier lieu en ce qui concerne le logement public – permettant une adaptation efficiente des habitations face aux risques environnementaux. 	3	Tous	<i>Acteurs régionaux de l'aménagement du territoire</i>
Enjeu 13 : Réaliser une enquête ethnographique sur la « culture de crise » en Wallonie	<ul style="list-style-type: none"> • Financer une recherche de terrain sur les pratiques et les techniques de gestion actuellement mises en place pour consolider une nouvelle culture face à la problématique des risques environnementaux. À partir d'une analyse de témoignages, il s'agirait d'examiner comment, dans les régions atteintes par un sinistre — on pense par exemple aux zones verwiétoises impactées par les inondations du mois de juillet 2021 —, des actions individuelles ou collectives ont été « bricolées » avec les moyens du bord pour pallier la vulnérabilité (psychique, matérielle, financière, etc.) induite par une situation de crise imprévue. 	4	<i>Gestionnaires de risques (gouverneurs, administrateurs publics, directeurs de services sociaux, acteurs de terrains) mais</i>	<i>Chercheurs en sciences humaines et sociales (au sens large).</i>

	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser cette enquête par témoignages pour réaliser une cartographie sociologique des populations vulnérables aux risques environnementaux liés au territoire wallon (cf. enjeu 4). 		<i>aussi, citoyens sinistrés).</i>	
<p>Enjeu 14 : Réparer les dommages issus des risques environnementaux dans une optique de résilience, selon le principe « Building back better », pour diminuer la vulnérabilité du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Conditionner les fonds de réparation à la mise en place du principe « Building back better », au niveau public (fonds publics) et privé (secteur assurantiel) selon des modalités à réfléchir → mettre en place un groupe de travail multi-acteurs sur cette question spécifique. Pistes évoquées : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des mesures de réparation qui s'appuient sur la nature ou s'en inspirent (ex : créer des zones vertes). Intégrer ce principe dans les règles et pratiques d'aménagement du territoire Appliquer un bonus à la réparation résiliente au niveau des primes d'assurance Plaider pour la création d'un fonds de réparation européen qui intégrerait ce principe 	5	<i>Tous</i>	<i>Acteurs publics régionaux et locaux, secteur privé (assurances), société civile</i>
<p>Enjeu 15 : Accélérer la réparation des dommages issus des risques environnementaux et s'assurer de pouvoir porter secours et indemniser les victimes de manière satisfaisante</p>	<ul style="list-style-type: none"> En termes de couverture et protection assurée par la Région : <ul style="list-style-type: none"> recourir à une couverture assurantielle via le système d'assurance paramétrique (paiement d'une prime d'assurance par la Région pour obtenir en contrepartie des indemnités en cas d'évènement de grande ampleur, libérées dès que certains paramètres pour le risque couvert sont dépassés) pour indemniser les victimes (communes ou victimes, par exemple les plus vulnérables/non assurées). et/ou refinancer publiquement le Fonds Régional des Calamités. en outre : refinancer les secteurs des secours, d'urgence et de soins. En termes de couverture assurée par le secteur assurantiel privé : <ul style="list-style-type: none"> Mieux former les experts et professionnels de l'assurance en cas de catastrophe Se doter d'outils externes (ex : satellitaires) permettant d'améliorer la vitesse et l'égalité dans la réparation 	5	<i>Victimes</i>	<i>Acteurs publics régionaux (y compris Fonds des calamités)</i> <i>Acteurs publics fédéraux et régionaux</i> <i>Assurances</i>
<p>Enjeu 16 : Assurer la réparation psychologique consécutive aux catastrophes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Créer des groupes de parole et de soutien psychologique suite aux catastrophes, par exemple dans les lieux locaux pour la résilience (cf. recommandation supra). 	5	<i>Victimes</i>	<i>Acteurs publics locaux et régionaux</i>

IV. Annexes

Les notes de synthèse et de recommandation par module sont disponibles sur le [site du Congrès résilience](#)